



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 23 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Ludovic JEAN, Florence LECOCQ, Hugo LEGENDRE, Quentin TILLARD, Solange GHAOUI, Laure WALLET, Alain VERON, Pierre DENIZET, Delphine TOMAS, Patrick URAS, Waren BOUKHECHAM, Valérie BONNET, Robert MARTI, Florence LENOBLE, Jean-Philippe PROST, Maria RAT

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Maria PENHARD à Jean-François MASCARO, Claire SCHAAF à Solange GHAOUI, Lydie MILAD à Charlotte VADEBLE, Nathalie JEAN à Aurélie GROSSO, Cyril MERLIN à Yaya BOUKHECHAM

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 26/39-

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MONUMENT AUX HEROS ET MARTYRS DE SAINTE-ANNE

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le syndicat intercommunal du monument aux héros et martyrs de Sainte Anne est un établissement public formé des communes de Lambesc, La Roque d'Anthéron, Charleval, Saint-Cannat, Rognes, Sainte Estève Janson, Mallemort et Alleins avec pour mission :

- D'entretenir en bon état de conservation le Monument qui a été élevé à la mémoire des héros et martyrs de la résistance de la région de Lambesc, sur le plateau de Sainte Anne, avec souscriptions publiques des populations des huit communes associées, sous l'égide du Comité d'érection du monument
- D'en conserver son caractère essentiellement laïque
- De perpétuer l'esprit de la résistance qui l'a animé

Ce syndicat est administré par un comité syndical composé de :

- 16 délégués titulaires, soit 2 délégués par commune
- 16 délégués suppléants, soit 2 délégués par commune

Ces délégués peuvent être désigné parmi tous les citoyens de la commune réunissant les conditions pour être conseiller municipal.

La durée du mandat de délégué étant celle du Conseil Municipal, il convient consécutivement au renouvellement du conseil municipal, de désigner les nouveaux délégués titulaires et suppléants de la commune de La Roque d'Anthéron.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-21,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, à l'unanimité, de renoncer à recourir au scrutin secret et de désigner ses représentants par vote à main levée.

DESIGNE en tant que représentant de la commune au sein du comité syndical du syndicat intercommunal du monument aux héros et martyrs de Sainte Anne :

- Titulaires : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD
- Suppléants : Cyril MERLIN, Alain VERON

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 28/04/2026
Et de la publication sur le site internet le... 28/04/2026...
ou notification le... 28/04/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com